

L'an deux mille vingt deux, le 23 mars 2022 à 9 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 14 mars 2022

Etaient présents en visioconférence : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Jean PROU, M. Jacky BOTTON, Mme Célia MONSEIGNE, M. Louis CAVALEIRO, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, M. Olivier ESCOTS, M. Philippe LABRIEUX, M. Cyril PENAUD

Etaient absents représentés : Mme Pascale GOT, pouvoir à Mme MONSEIGNE ; M. Stéphane LEBOT, représenté par Mme SAINTOUT ; Mme Lydia HERAUD, représentée par Mme MARIE-REINE-SCIARD ;

Etaient excusés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Stéphane COTIER, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : M. Cyril PENAUD

**Membres en exercice : 16
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 11**

**Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0**

**Délibération N°2022-02-26 - Demande de subventions
Organisation d'une matinée d'échanges concernant l'enjeu « zones humides » notamment la séquence « Eviter-Réduire-Compenser », les impacts sur les zones humides et le suivi des milieux humides**

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et les dispositions ZH 2, ZH5 et ZH6 ainsi que les règles R2 et R3 ;

Considérant la nécessité d'informer et de sensibiliser sur les fonctions et la valeur patrimoniale des zones humides de l'estuaire de la Gironde afin de les préserver;

Considérant la nécessité de veiller à l'effet cumulé des opérations impactant les zones humides sur le territoire du SAGE ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1 : d'organiser une matinée d'échanges à destination des porteurs de projets et bureaux d'études sur la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » et le suivi des milieux humides pour un montant total de 3 000 € ;

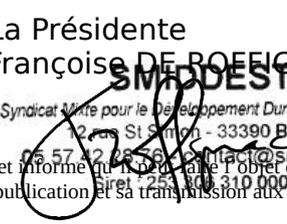
Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à confier la réalisation de certaines prestations relatives, par voie de bons de commande, à des prestataires spécialisés, les crédits étant inscrits au Budget Annexe Eau de 2022 ;

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour réaliser une partie de cette opération, une subvention de 50 % des coûts à l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2022

La Présidente
Françoise DE ROFFIGNAC


SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue St Simon - 33390 BLAYE